

Renouvellement du PEDT

COMMUNE DE MALVILLE

ETAT DES LIEUX

I. Le contexte	3
II. Evolution et structure de la population	3
1) <i>Evolution de population</i>	3
2) <i>Evolution des fréquentations</i>	5
III. Définition des objectifs du PEDT	5
1) <i>Le socle du PEDT</i>	5
2) <i>Les objectifs du PEDT</i>	6
IV. Fonctionnement	6
1) <i>Nouveaux horaires d'école</i>	6
2) <i>Fonctionnement existant des APS</i>	7
3) <i>Fonctionnement existant de l'ALSH lors des vacances scolaires</i>	7
4) <i>Nouveau fonctionnement de l'ALSH : les mercredis</i>	8

Date de présentation du projet : Conseil municipal du 12 juillet 2018
Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet : MAIRIE DE MALVILLE
Nom du correspondant : M. DOMINIQUE MANACH
Fonction : MAIRE
Adresse : RUE DE LA MERLERIE 44 260 MALVILLE
Téléphone : 02.40.56.42.61
Adresse électronique : secretariat@malville.fr

Périmètre et public du PEDT :

Territoire concerné (en indiquant le cas échéant le nom des différentes communes participant au projet) : COMMUNE DE MALVILLE
Indiquer si le territoire se situe en zone prioritaire (de quel type) : NON

Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés :

Établissements publics et privés : Total = 3
Écoles maternelles BLEU DE CIEL ET STE MARIE
Écoles élémentaires ORANGE BLEUE ET STE MARIE
Établissements secondaires

Public concerné en 2017-2018 : nombre total d'enfants : 440

Niveau maternelle : moins de trois ans : 4
Niveau maternelle : entre trois et cinq ans : 155
Niveau élémentaire : 281
Niveau secondaire : 0

Durée du PEDT (3 ans maximum) : 2018-2021

Un PROJET EDUCATIF TERRITORIAL c'est :

Un projet partagé et coconstruit dont la vocation est de rassembler les acteurs éducatifs du territoire afin à la fois de rendre lisible et de valoriser l'action de chacun, mais aussi de se donner un cadre commun pour agir ensemble.

Il doit être évolutif afin de répondre aux changements.

I. Le contexte

La Commune de Malville, à l'image de nombreux autres territoires du département, connaît des transformations qui se traduisent par une modification des temps sociaux, des modes de vie et des besoins des familles et une évolution des pratiques des familles, des enfants et des jeunes.

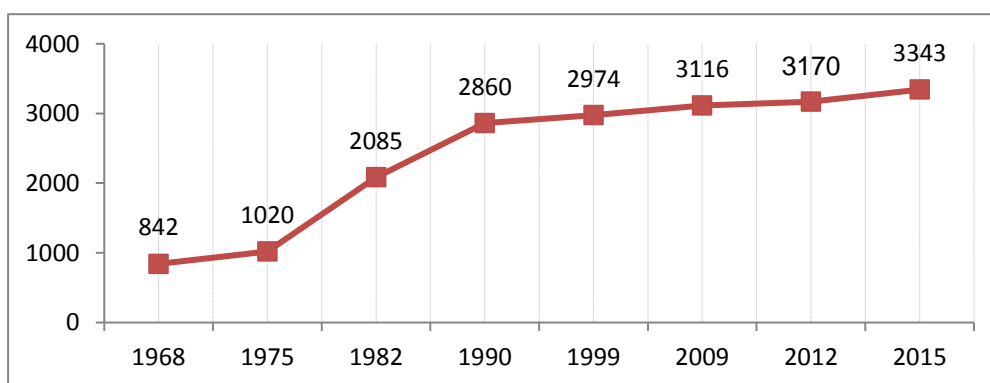
Pour répondre à ces évolutions, l'offre éducative de service proposée aux familles malvilloises repose aujourd'hui sur différentes infrastructures de la petite enfance à l'enfance, sur des actions et des pratiques nombreuses inscrites notamment dans le cadre du contrat enfance et jeunesse, ainsi que sur une diversité d'acteurs éducatifs.

Le PEDT a été validé et mis en place à partir de la rentrée de septembre 2014. La collectivité met en place pour la rentrée scolaire de septembre 2018, le renouvellement de ce PEDT avec des modifications propres à la nouvelle organisation des rythmes scolaires.

II. Evolution et structure de la population

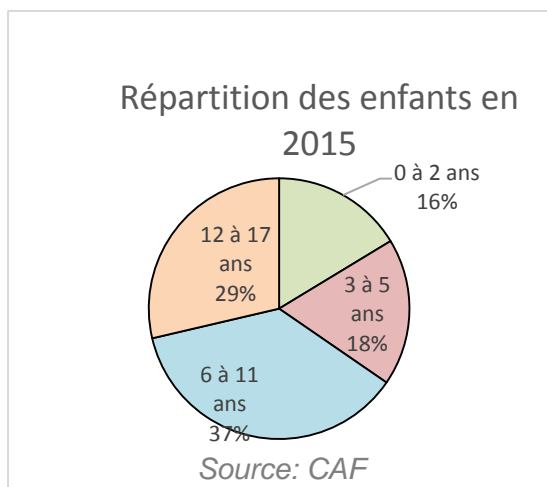
1) Evolution de population

Evolution de la population

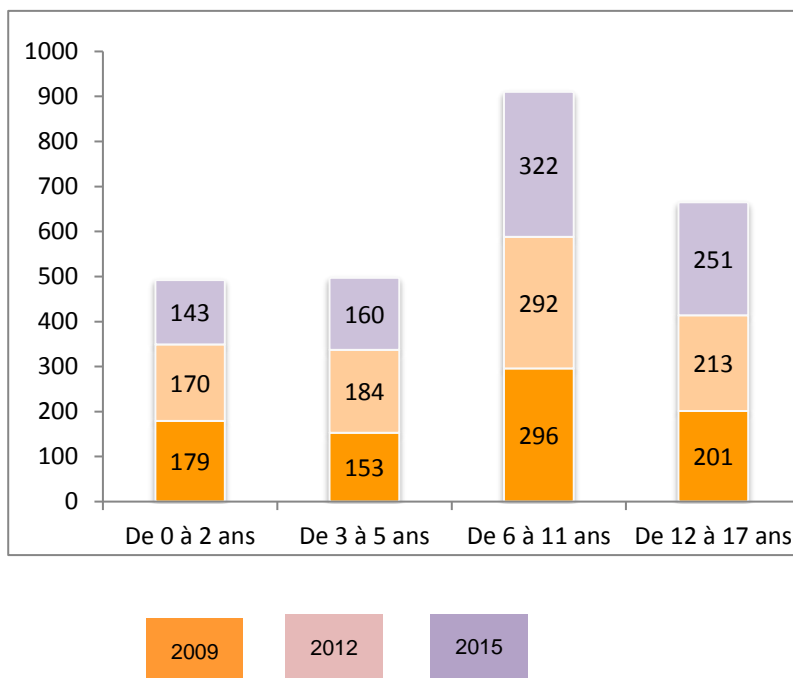


Source: CAF - CEJ

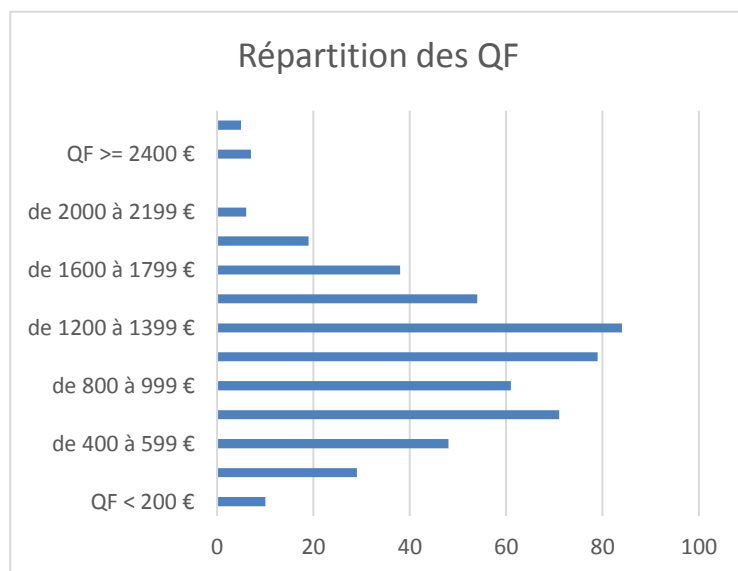
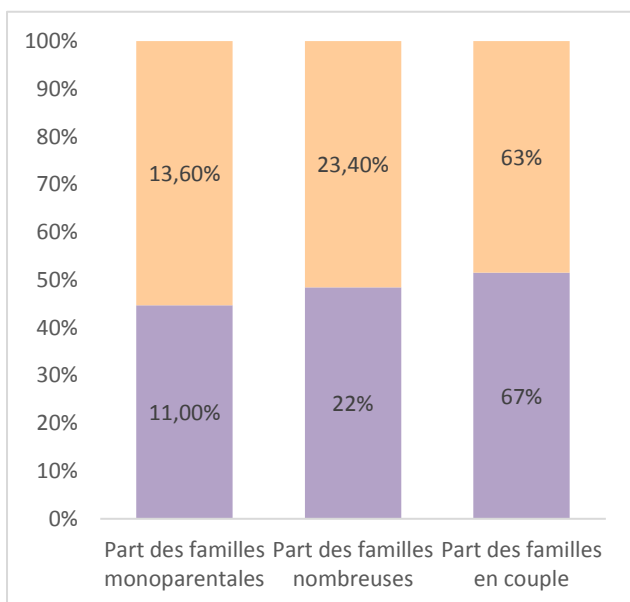
26% de la population de 2015 a moins de 18 ans, répartie comme suit:



Evolution des tranches d'âge



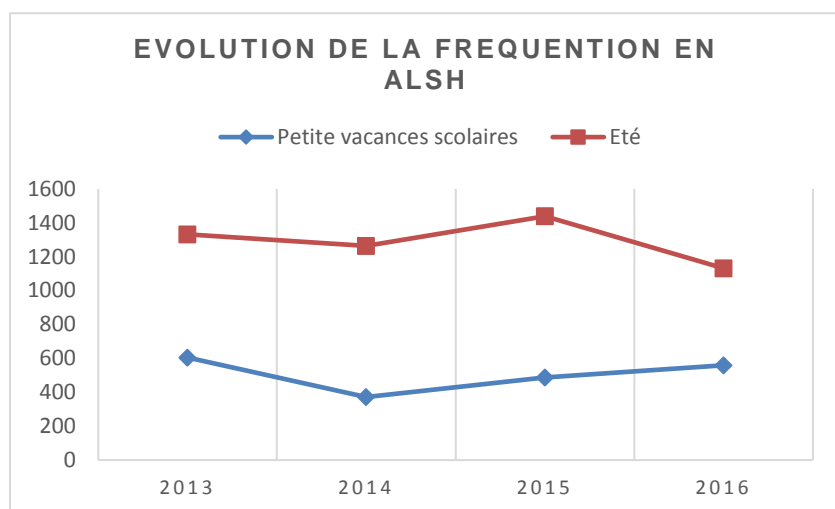
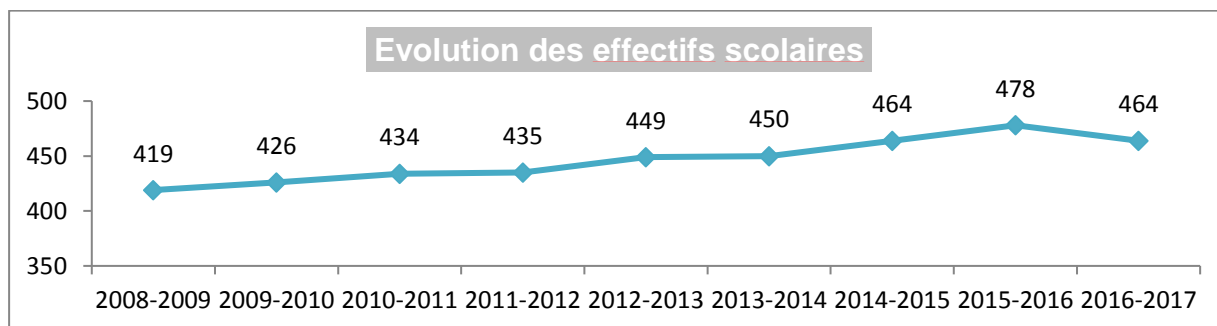
Répartition de la structure familiale parmi les allocataires CAF (2012 et 2015)



Les familles allocataires CAF représentent 15% de la population (contre 16% en 2012). La population Malilloise augmente régulièrement. Sa composition reste sensiblement la même qu'en 2013.

A l'inverse de 2013, les enfants de 6-12 ans constituent la part la plus importante des 3-14 ans. L'école élémentaire publique a connu une ouverture de classe en septembre 2015.

2) Evolution des fréquentations



III. Définition des objectifs du PEDT

1) Le socle du PEDT

Le socle du PEDT a été validé par les élus en 2014 autour des 3 axes suivants :

➤ Bien être

SAVOIR ETRE = Les élus posent cette notion comme étant le chemin de toute une vie : être bien, être heureux : « c'est plus un chemin philosophique sur lequel en tant que parent, en tant qu'élu on cherche à conduire les enfants ».

Cela soulève la question de l'identité : exister, je suis, je me respecte, je me connais

S'accepter, quand on s'accepte on peut parler de bien être,

Avant d'avoir des têtes pleines, il faut être bien

Pour être bien, il faut se connaître, se préserver, ne pas se mettre en danger, si je me connais bien je connais mes limites.

➤ Vivre ensemble

C'est respecter les règles, c'est respecter les autres. Le vivre ensemble sur Malville est de fait car les enfants se côtoient au périscolaire, à la cantine, en dehors. Souhait de ne pas faire la différence entre les enfants, ne pas prendre les enfants en otage.

La question de la laïcité a été abordée également. Cette dernière a soulevé la notion de respect et de tolérance : deux valeurs éducatives que les élus souhaitent mettre en avant. Les fondamentaux de la laïcité ne sont pas à oublier principalement à travers le vivre ensemble.

➤ Citoyenneté

Prendre sa place dans le groupe, dans la cité : = implication plus large que le simple territoire de Malville. Les enfants vivent dans l'espace public, ils doivent pouvoir être acteur de leur ville. Question des repères : je me situe dans le groupe, se situer dans la société, ... (Une réflexion est en cours sur la constitution d'un conseil municipal des jeunes).

Sous la citoyenneté il y a aussi la question de la participation et de la responsabilisation.

2) Les objectifs du PEDT

Après un travail de concertation et d'évaluation, les membres du comité de pilotage ont redessiné les objectifs déjà présents. Leur contenu n'est pas supprimé mais le choix est d'approfondir certains points pour le renouvellement du PEDT.

➤ Favoriser la participation des enfants

- Etre à l'écoute des enfants
- Donner la possibilité aux parents de participer
- Rendre l'enfant acteur et responsable

➤ Garantir la continuité éducative et la cohérence sur le territoire

- Articuler les projets
- Parler le même langage, avoir les mêmes règles.
- Communiquer et valoriser le PEDT, les actions, rendre accessible les informations
- Renforcer la confiance entre les acteurs (entre professionnel, avec les parents)

➤ Vivre ensemble

- Mettre en application la charte de partage des locaux
- Elaborer un travail autour de la citoyenneté
- Renforcer le respect mutuel enfant/adulte
- Vigilance sur le rythme de vie des enfants (introduire des temps de pause)

➤ Promouvoir la Co-éducation

- Travailler « ensemble » entre acteurs et avec les parents
- Renforcer ce travail pour l'accueil d'enfant en difficulté ou porteur de handicap

IV. Fonctionnement

Avec le retour à la semaine des quatre jours, la municipalité de Malville offre aux familles une grande souplesse et des accueils diversifiés.

1) Nouveaux horaires d'école

Sur la commune, trois écoles sont implantées (une école privée et deux écoles publiques).

L'école publique maternelle « Bleu de Ciel » comprend cinq classes. L'école publique primaire « Orange Bleue » comprend neuf classes.

L'école privée Sainte-Marie se compose de deux sites, accueillant les maternels et les CP dans un bâtiment et dans l'autre, les élèves de CE et CM.

Avec le retour à quatre jours, mis en place en septembre 2018, des modifications de l'organisation du temps scolaire ont été réalisées sur ces écoles.

Horaires de l'école « Bleu de ciel » et « Orange Bleue » (année scolaire 2018-2019)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h50-12h	8h50-12h		8h50-12h	8h50-12h
Après-midi	13h40-16h30	13h40-16h30		13h40-16h30	13h40-16h30
Nombre d'heures	6h	6h	0h	6h	6h

Horaires de l'école « Sainte-Marie » (année scolaire 2018-2019)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h50-12h	8h50-12h		8h50-12h	8h50-12h
Après-midi	13h25-16h30	13h25-16h30		13h25-16h30	13h25-16h30
Nombre d'heures	6h15	6h15	0h	6h15	6h15

2) Fonctionnement existant des APS

La collectivité met en place un accueil périscolaire pour les trois écoles de la commune. L'accueil périscolaire est ouvert de 7h30 à 8h40 et de 16h30 à 18h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Celui-ci fonctionne sur deux sites.

Les maternels ainsi que les CP de l'école « Sainte-Marie » sont accueillis au sein du restaurant scolaire. Tandis que les élémentaires sont accueillis dans l'école « Orange Bleue ».

L'APS maternel peut accueillir un maximum de 50 enfants qu'en à l'APS élémentaire, il peut accueillir 65 enfants.

La collectivité met en place le taux d'encadrement en vigueur c'est-à-dire, un animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et un animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans.

3) Fonctionnement existant de l'ALSH lors des vacances scolaires

La municipalité ouvre un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) à chaque période de vacances scolaires (excepté aux vacances de Noël).

L'ALSH est ouvert, une semaine sur les petites vacances ainsi que sur le mois de juillet et d'août (en fonction des besoins des familles). En effet, pendant l'année scolaire 2017-2018, et pour s'adapter aux

besoins des familles, l'ALSH a été ouvert les deux semaines des vacances d'hiver et réduit d'une semaine en août. Cette organisation va être réitérée pour l'année 2018-2019.

Par ailleurs, lors de l'ALSH été, des camps sont organisés pour les enfants de la commune (camps jeunes, équitation, nature...).

L'ALSH est ouvert de 7h30 à 18h30 et accueille les enfants à la journée complète.

La collectivité utilise le taux d'encadrement en vigueur c'est-à-dire, un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et un animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans. Le nombre d'enfants accueillis **maximum est de 50 enfants.**

4) Nouveau fonctionnement de l'ALSH : les mercredis

La collectivité met en place un ALSH les mercredis, en période scolaire, pour les enfants âgés de 3 à 13 ans. L'ALSH est ouvert de 7h30 à 18h30. Les familles ont la possibilité d'inscrire leur enfant à la journée ou à la demi-journée (avec ou sans repas).

Celui-ci fonctionne sur deux sites. Les maternels sont accueillis au sein du restaurant scolaire. Tandis que les élémentaires sont accueillis à l'école « Orange Bleue ».

La collectivité utilise le taux d'encadrement en vigueur c'est-à-dire un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et un animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans. Le nombre d'enfants accueillis **maximum est de 80 enfants.** Concernant les enfants de moins de six ans, le nombre de maternels accueillis ne pourra pas dépasser 50.

Les enfants pourront, lors de cette journée, réaliser des activités éducatives, culturelles et/ ou sportives.

PEDT approuvé par délibération n°2018-45 du conseil municipal en date du 12 juillet 2018.